Image not found or type unknown

# assurance voiture mettre en stand bye

Par **eve73400**, le **05/07/2012** à **15:23**

je voudrais mettre en stand bye l'assurance de ma voiture accidenté dont l’échéance est au mois de novembre je leur est fait un courrier les déchargeant de toute responsabilité en leur précisant que la voiture était sur une propriété privé et sur cale,ils ne veulent pas ont t'ils le droit?merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **05/07/2012** à **20:12**

Bonjour,
La plupart des assureurs proposent une assurance minimale dite "assurance parking" pour les véhicules qui ne roulent plus momentanément.
Voyez avec votre assureur s'il ne propose pas ce type de contrat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés